



Renseignement relatif à la prestation d'un cuisiniste

Par Visiteur

Bonjour je voudrais des renseignements en aout 2009 nous devions etre livré et posé d'une cuissine que nous avons commander mais suite a des soucis financier nous avons pas pu payer le solde a ce jour et la a ce jour le samedi 26 juin 2010 ils nous envoie un courrier en nous disant que ils sont en droit de garder l'acompte de 1 euros un cheque de 841 euros venant endeduction du montant total et de nous reclamer des indemnités si d'ici le 30 juin le solde n'est pas versé et la commande sera annulée

on t'il le droit de garder l'acompte et les 841 euros et de nous réclamer les indemnités merci de bien vouloir me répondre c'est urgent et je n'ai pas verser le solde

Par Visiteur

Bonjour

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.
Si je comprends bien vous n'avez pas versé le solde de la commande?

Cordialement